

Les 10 principes d'actualisation du classement des revues de la Banque de France

Principe 1 : Point de départ du classement

Le classement initial est celui défini suite à l'Évaluation Externe de la Recherche conduite en 2016. Toute modification par rapport au classement précédent est motivée par un des principes ci-dessous ou par un changement de qualité de la revue, telle que définie par les classements de référence: ECB, FedNY, CNRS, RePec.

Principe 2 : Délimitations

Ne sont classées que les revues à comité de lecture avec référés anonymes référencées par SSRN.

Principe 3 : Top Fields

Par définition de ce qu'est un « *topfield* », il ne peut pas exister plus d'un ou deux topfield par champ. L'ancienne catégorie 2 (« Outstanding ») est donc subdivisée en deux : l'une regroupant topfield—bénéficiant d'une prime de 100pts par rapport aux 200pts de l'ancien classement— et l'autre regroupant les autres excellentes revues. L'exception à la règle de deux topfield maximum concerne le « champ » regroupant les revues généralistes (*general-interest*), qui comporte 5 revues, conformément aux classements de référence.

Principe 4 : Définition des champs

Les champs habituels d'une banque centrale sont listés. Par ailleurs, afin de refléter la volonté du Gouvernement de la Banque de prendre en compte l'interdisciplinarité, un champ « sciences sociales » est ajouté. De même, un champ « environnement/climat » est intégré pour refléter l'axe prioritaire donné par la Banque de France aux enjeux liés à l'environnement. Les 13 champs considérés sont:

Généraliste, Finance, Banque, Macroéconomie, Théorie et économie expérimentale, Réglementation et concurrence, Économie du travail et des politiques publiques, Économétrie, Économie spatiale et immobilier, Commerce international, Sciences sociales, Environnement, Développement.

Principe 5 : Papers & Proceedings

Les articles publiés sous la forme de « *Papers & Proceedings* » d'une revue sont dégradés d'un cran par rapport à la revue en question¹. Par équivalence, les revues qui s'appuient sur des papiers invités (JEP, JEL, JME Carnegie, et Brooking) ne peuvent être considérées dans la catégorie topfield du principe 3, en suivant la pratique de la Fed NY et la BCE.

Principe 6 : Traitement des co-autorats

Pour ne pas pénaliser le travail en équipe, la pondération linéaire des points mise en œuvre jusqu'à présent est modifiée de la manière suivante :

Nombre d'auteurs N	1 ou 2	3 ou 4	5 ou 6	N > 6
Pondération par auteur	1	0,8	0,6	1/N

Principe 7 : Construction des catégories et points associés à chacune

- La catégorie 1 actuelle devient 1* et, conformément au standard dans les départements d'économie ou de finance, elle comprend les cinq revues Top 5 en économie et les trois revues du Top 3 en finance. Comme précédemment, une publication dans ces revues vaut 400 points.
- La catégorie 1 comprend une ou deux revues considérées comme les meilleurs de leur champs « topfields » par champs de recherche ainsi que 5 revues généralistes parfois appelées « top general interest journals » d'un niveau juste inférieur aux top 5 (JEEA, Restat, EJ, IER, AEJ : Applied Economics). La catégorie 1 vaut 300 points. Les revues de la catégorie 1 et de la catégorie 1*

¹ Il est à noter que l'AER Papers & Proceedings est maintenant nommé AEA Papers & Proceedings afin de se détacher de l'American Economic Review, et n'est donc plus liée à cette dernière dans le nouveau classement.

correspondent à celles dont les publications sont considérées lors des comités de titularisation des meilleurs départements d'économie et de finance.

- La catégorie 2 comprend les autres revues excellentes de chaque champ. Cette catégorie recoupe notamment les revues de l'ancienne catégorie 2 (« Outstanding ») qui ne figurent pas dans la catégorie 1, modulo les autres changements motivés par ces principes. Une publication dans ces revues vaut 200 points.
- La catégorie 3 comprend les bonnes revues et vaut 100 points. Cette catégorie correspond aux revues de l'ancienne catégorie 3 (« First Class »), modulo les autres changements motivés par ces principes.
- La catégorie 4 comprend également les 500 premières revues REPEC (critères : 10 dernières années; classement total; facteur d'impact récursif de janvier 2020) et vaut 50 points.
- La catégorie 5 comprend les autres revues dont le classement REPEC (critères : 10 dernières années; ranking total; impact factor recursive de janvier 2020) est supérieur à 2000 et vaut 25 points.

Principe 8 : Harmonisation avec le classement BCE

Aucune revue classée par la BCE ne peut être en dessous de la catégorie 4 du classement Banque de France. Ainsi, toutes les revues classées par la BCE mais qui ne seraient pas déjà classées dans le classement Banque de France en appliquant les autres principes seront automatiquement classées en catégorie 4.

Principe 9 : Ajout de nouvelles entrées dans le classement

Toute revue oubliée par le classement ou l'une de ses versions ultérieures pourra faire l'objet d'une entrée si elle vérifie les principes ci-dessus.

Principe 10 : Revues nouvellement créées

Toute revue nouvellement créée peut être classée après avoir pris l'avis de plusieurs experts reconnus du champ à condition qu'ils soient suffisamment indépendant du comité éditorial de la revue ainsi lancée.

Annexe :

Les journaux classés dans chacune des catégories pour chacun des champs sont les suivants

Points	Catégorie	Généralistes	Finance	Économie bancaire	Monnaie & macro	Économie théorique et expérimentale	Réglementation & concurrence	Économie du travail	Économie publique	Économétrie	Économie spatiale et immob.	Économie internat.	Histoire et sciences sociales	Climat & environnement	Économie du développement
400	1*	AM ECON REV	J FINANC												
		ECONOMETRICA	J FINANC ECON												
		J POLIT ECON	REV FINANC STUD												
		Q J ECON													
		REV ECON STUD													
300	1	AM ECON J: APPL ECON	REV FINANC	J FINANC INTERMED	J MONETARY ECON	J ECON THEORY	RAND J ECON	J LABOR ECON	J PUBLIC ECON	J ECONOMET	J URBAN ECON	J INT ECON	J ECON HIST	J ENVIRON ECON MANAG	J DEV ECON
		ECON J	J FINANC QUANT ANAL		AM ECON J: MACRO	AM ECON J: MICRO	MANAG SCIENCE	J HUM RESOUR	AM ECON J: ECON POL	J AM STAT ASS			INTERN. ORGANIZATION	NATURE CLIMATE CHANGE	
		INT ECON REV													
		J EUR ECON ASS													
		REV ECON STAT													
200	2	AEA P&P	REV ASSET PRICING STUDIES	J BANK FINANC	BROOKINGS PAP ECON AC	ECON THEOR	J IND ECON	LABOUR ECON	J POP ECON	J APPL ECONOMET	J ECON GEO	IMF ECON REV	EXPL ECON HIST	J ASSOC OF ENV ANS RES ECON	WORLD BANK ECON REV
		AER-INSIGHT	REV CORP FINANCE STUDIES	INT J CENTRAL BANK	J MONEY CREDIT BANK	THEOR ECON	INT J IND ORGAN	IND LABOR REL REV		J BUS ECON STAT	REG STUD	REV INT ECON	ECON HIST REV	ECOL ECON	WORLD DEV
		J ECON LIT		J INT MONEY FINANC	NBER MACROECON ANN	GAMES ECON BEHAV	J LAW ECON ORGAN			INT J FORECASTING			AMER JOURNAL OF POLIT SCIENCE	J AGRI ECON	
		J ECON PERSPECT			REV ECON DYN	J ECON BEHAV ORGAN	J ACCOUNTING ECON								

	QUANT ECON			J ECON GROWTH		JEMS									
	ECON POL					J LAW ECON									
	EUR ECON REV														
100	3	CAN J ECON	J CORP FINANC		J ECON DYN CONTROL	J MATH ECON		IZA J LABOR ECON		ECONOMET REV	J REGIONAL SCI	REV WORLD ECON (WELT ARCHIV)	EUR REV ECON HIST	ENERGY J	REV OF DEV ECON
		ECON INQ (WEAL)	FINANC MANAG			INT J GAME THEOR				ECONOMET J	J HOUSING ECON	WORLD ECONOMY	WORLD POLITICS	AM J AGRI ECON	J AFRICAN ECON
		ECONOMICA	J FINANC MARKETS		MACROECON DYN	J RISK UNCERTAINTY				ECONOMET THEOR	REG SCIENCE URBAN ECON		ECON SOCIETY	CLIMATE POL	ECON DEV AND CULTURAL CHANGE
		REV INCOME WEALTH	MATH FINANC							J FINANC ECONOMET	LAND ECON			ENVIRON AND RES ECON	
		SCAND J ECON								J ROYAL STAT SOC (SER A)				CLIMATIC CHANGE	
		OXFORD B ECON STAT													